



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance ordinaire de décembre 2014
Séance extraordinaire sur le budget 2015

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du Conseil le 3 novembre 2014, a adopté : la résolution numéro 014-130 décrétant un changement de date pour la tenue de la séance ordinaire du mois de décembre 2014 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette résolution a pour effet de modifier le calendrier adopté le 2 décembre 2013 par la résolution numéro 013-115, en déplaçant au **lundi 15 décembre 2014, 20 h** la tenue de la séance ordinaire du mois de décembre 2014 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, qui était prévue originalement le 1er décembre 2014;

Que cette séance se tiendra à la salle du Conseil située au centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le **lundi 15 décembre 2014**, la séance extraordinaire sur le budget 2015 sera immédiatement ouverte;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015;
3. Adoption du règlement numéro 014-124 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2015;
4. Période de questions;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
5. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce sixième jour de novembre deux mille quatorze.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier